

BP Esthétique Cosmétique Parfumerie (BP ECP)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous maîtriserez toutes les techniques en soins esthétiques du visage et du corps, et en maquillage. Vous posséderez les compétences nécessaires pour conseiller les clients, et assurer la vente et la promotion de soins et de produits esthétiques. Vous pourrez ainsi organiser le lancement de nouveaux produits ou des animations commerciales sur le point de vente. Enfin, vous serez capable de gérer du personnel (élaboration de planning, formation aux techniques et produits, recrutement) et d'assurer la gestion administrative et financière de la structure (suivi des stocks, organisation de l'espace de vente, entretien des équipements).

Le titulaire du BP exerce son activité principalement dans les parfumeries ou les instituts de beauté dont il peut, après quelques années d'expérience, assurer la direction technique. Il peut également devenir animateur commercial pour des entreprises de produits et de matériels, ou Conseiller en image.

Entreprises d'accueil

Institut de beauté, parfumerie.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : être titulaire d'un CAP Esthétique (CAP ECP)
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
450 336 07	2 033

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

875 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

Par mois, 1 à 2 semaines en UFA, 2 à 3 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Jules Froment

3 rue Seibel CS 50040
07201 AUBENAS
04 75 35 13 25
adjointlp@lycee-julesfroment.fr
www.lycee-julesfroment.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Expression française
	Anglais
	Physique Chimie
	Arts appliqués
Matières professionnelles	Gestion
	Cadre organisationnel
	Techniques esthétiques
	Biologie / Technologie
	Législation du travail
	Suivi clientèle

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 : Prestations de beauté et de bien-être visage et corps	13	Ponctuel	Ecrit Pratique et Oral (7h30)
E2 : Relation client valorisation et animation de l'entreprise	7	Ponctuel	Ecrit et Oral (2h20)
E3 : Vie et gestion de l'entreprise	5	Ponctuel	Ecrit (3h)
E4 : Expression et connaissance du monde	3	Ponctuel	Ecrit (3h)
E5 : Langue vivante	1	CCF	Ecrit et Oral

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BM Esthétique.
- BTS MECP.
- Bachelor Expert manager spa de luxe.
- ...

Débouchés professionnels :

- Employé.
- Gérant.
- Conseiller.
- Esthéticien.
- Travail saisonnier.
- ...

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 5 395 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	14/09/2020	Octobre 2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	14/09/2020	Octobre 2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

- Transports en commun : TOUT'ENBUS.
- Transports scolaires de la Drôme ou de l'Ardèche : www.auvergnerhonealpes.fr.
- Places de parking gratuites aux alentours.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale

Les + de la formation

• Restauration

- Cantine/self sur place

• Hébergement

- Internat sur place

Matériel / Équipement

Plateau technique esthétique équipé.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Jules Froment

3 rue Seibel CS 50040
07201 AUBENAS
04 75 35 13 25
adjointlp@lycee-julesfroment.fr
www.lycee-julesfroment.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026